

Règlement cosplay Harajuku Septembre 2008

‡ Article 1 :

Toute personne inscrite au concours s'engage à respecter les clauses de ce règlement de 16 articles rédigé par l'association Sohei.

‡ Article 2 :

Le cosplay sera divisé en plusieurs catégories qui auront, pour chacune d'elles, un défilé accompagné ou non de prestation. Les candidats seront notés par un jury sélectionné par l'association Sohei.

‡ Article 3 :

Les catégories sont les suivantes : Individuel et Groupe.
Les cosplayers pourront s'inspirer de films, mangas, jeux vidéo, jeux de rôles, comics, littérature, etc ...

‡ Article 4 :

Le cosplay du festival Delcourt/Harajuku se déroulera sur 2 jours.
Le samedi 13 septembre à 16h pour les individuels et le dimanche 14 septembre à 12h30 pour les groupes.

‡ Article 5 :

Les candidats doivent se pre-inscrire par mail à l'adresse suivante: cosplayharajuku@sohei.fr avant le Mercredi 10 septembre à minuit, après ils pourront s'inscrire sur place dans la limite des places disponibles. Les candidats devront absolument confirmer leur inscription sur place sur le stand Sohei se trouvant à proximité de la scène. Cette confirmation aura lieu le jour même du concours, avant 15h30 pour le samedi et avant 12h pour le dimanche.
Passé ce délai, vous êtes considéré comme absent.

‡ Article 6 :

Chaque groupe doit désigner un responsable qui s'engage à fournir à l'association Sohei les documents nécessaires à l'inscription de chacun des membres de son groupe. Sur place, il devra s'assurer que tous les membres soient présents et que les documents fournis pour la prestation scénique fonctionnent.

‡ Article 7 :

Les personnes, le souhaitant, peuvent participer à la fois au cosplay individuel et groupe à condition d'avoir un costume différent pour chacun des deux.

‡ Article 8 :

Les individuels disposent d'une minute pour leur prestation scénique et les groupes ont droit à trois minutes. Pour toutes demandes de temps supplémentaire, il faut en faire la demande, nous verrons au cas par cas si cela est possible. Si le temps est dépassé vous pourriez subir une disqualification.

‡ **Article 9 :**

Nous tenons à préciser que nous ne sommes pas habilités à faire des montages sonores sur place, ni même avant l'événement. Tous les fichiers joints à votre inscription devront être identifiables (avec vos noms, prénoms ou pseudo ainsi que le groupe ou personnage incarné). Dans le cas contraire, il peut être possible que nous les perdions ou que nous les confondions avec ceux d'un autre groupe (nous apportons à vos fichiers la plus grande attention, mais mieux vaut prévenir que guérir ^^)

‡ **Article 10 :**

Les cosplayeurs seront attendus au minimum 1/2 heure avant le début du défilé à proximité de la scène. En attendant l'heure du défilé les participants sont invités à profiter du reste de la convention, vêtus de leurs costumes.

‡ **Article 11 :**

Le jury officiel se composera de trois à cinq personnes.

‡ **Article 12 :**

Afin de vous noter plus impartialement, le jury se devra de vous noter par rapport à la qualité du costume, la ressemblance avec le personnage choisi, l'originalité du costume et la prestation scénique. Vous êtes conviés à nous faire parvenir une image de votre personnage avant le concours que ce soit par mail, serveur FTP, ou sur place le jour de votre passage. Dans ce dernier cas, veuillez à ne pas oublier d'y inscrire lisiblement vos coordonnées.

‡ **Article 13 :**

Tout comportement déplacé aussi bien pour son côté dangereux (objet inflammable, violence, confettis, projectiles, ou tout autre chose qui se jette et pourrai porter préjudice à une personne passant ultérieurement) que pour son côté morale (parole ou geste équivoque qui pourrait choquer des personnes présentes) peut entraîner la disqualification voir même l'interruption de la prestation si cela s'impose.

‡ **Article 14 :**

En ayant pris connaissance de ce règlement, vous avez conscience que les photos ou vidéos prises au cours de cet événement peuvent être exploitées sur le site de la Sohei ou celui des organisateurs de l'événement.

‡ **Article 15 :**

L'organisation du cosplay ne peut être tenue responsable en cas de vols, détérioration de costumes et d'accidents survenus lors de l'événement.

‡ **Article 16 :**

La remise des prix se fait plus tard dans la journée même des défilés. Si vous partez avant, les lots peuvent vous être remis en mains propres lors d'un événement ultérieur ou bien expédié à votre domicile (votre adresse postale vous sera alors demandé par mail).